

Commission d'accréditation

*Mme Rosalba Sambati
Ch. de la Forêt 19
1522 Lucens*

*026 652 81 46
jacros@bluewin.ch
www.acc-suisse.ch*

Directives pour la

DEMANDE D'ACCREDITATION

Table des matières

DEMANDE D'ACCREDITATION	1
Table des matières	2
Procédure	3
PRÉREQUIS.....	3
1 ^{ÈRE} ÉTAPE – PAGE 4 ET 5.....	3
VÉRIFICATION DE LA DEMANDE	3
2 ^{ÈME} ÉTAPE – PAGE 8 ET 9	3
3 ^{ÈME} ÉTAPE - DÉLIVRANCE DE L'ACCRÉDITATION.....	3
REFUS DE LA DÉLIVRANCE	3
DEVOIRS DU DEMANDEUR	3
Niveaux de formation	4
CONSEILLER SPIRITUEL – CADRE ECCLÉSIAL	4
DÉFINITION	4
FONDEMENTS BIBLIQUES (DES ADRESSES DE FORMATIONS SONT À DISPOSITION AUPRÈS D'ACC)	4
DÉVELOPPEMENT DE L'ÊTRE HUMAIN (ANTHROPOLOGIE).....	4
UNE FORMATION À L'ÉCOUTE DE DIEU ET DE LA PERSONNE.....	4
CONSEILLER PSYCHO-SPIRITUEL	5
DÉFINITION	5
CONTENU DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES	5
Étape I	6
DOCUMENTS NÉCESSAIRES.....	6
LES ANNEXES 1 À 3 DE L'ÉTAPE I.....	6
NIVEAUX DE COMPÉTENCE	7
Informations importantes	7
VALIDITÉ.....	7
ANNEXE 2	8
ANNEXE 3	9
Étape II	10
DOCUMENTS NÉCESSAIRES.....	10
LES ANNEXES 4 À 6 DE L'ÉTAPE II.....	10
Étude de situation	11
HISTOIRE D'UNE RELATION D'AIDE.....	11
Plan pour l'étude de situation	12
Compréhension des termes pour les études de situation.....	13

Procédure

La procédure d'accréditation s'applique à toute personne pratiquant la relation d'aide en Suisse romande exclusivement. Elle est identique pour être conseiller spirituel ou conseiller psycho-spirituel. Le niveau d'exigences est différent.

Prérequis

Le/la candidat/e doit être membre de l'ACC.

1^{ère} étape – voir niveaux de formation page 4 et 5

Le/la candidat/e remplit le document « Demande d'accréditation », les annexes 1, 2 et 3 ainsi que les photocopies des attestations et les envoie à la Commission d'accréditation. Un de ses membres prend contact avec le/la candidat/e afin de définir le type d'accréditation recherché – Conseiller spirituel ou Conseiller psycho-spirituel. Cette étape est importante, car elle doit orienter le/la candidat/e et l'encourager à faire la démarche ou à compléter son dossier.

Vérification de la demande

La commission d'accréditation de l'ACC analyse l'intégralité et la plausibilité des documents de demande qui lui parviennent. Elle peut exiger des documents manquants et si elle le juge nécessaire, inviter le/la candidat/e à un audit. Un membre de la commission d'accréditation sera son référent jusqu'à la fin du processus.

Coût de ces démarches : CHF 200.00 (facturé si arrêt de la demande avant la 2^e étape).

2^{ème} étape – voir exemples page 8 et 9

Le/la candidat/e complète le dossier de demande d'accréditation. Son référent répondra aux questions du demandeur. Il visitera le lieu de pratique de la relation d'aide et rencontrera éventuellement ses pairs. Un entretien avec la Commission mettra un terme à cette étape, avec une décision d'accréditation.

Coût supplémentaire : CHF 100.00 (prix forfaitaire pour le temps consacré, les déplacements et frais administratifs).

3^{ème} étape - Délivrance de l'accréditation

Si le/la candidat/e remplit toutes les conditions, la commission d'accréditation lui délivre cette dernière de manière solennelle lors de l'assemblée générale annuelle.

Coût supplémentaire : CHF 50.00.

Refus de la délivrance

Si l'analyse des documents et l'éventuel audit aboutissent à un résultat négatif, la commission d'accréditation refuse la délivrance de l'accréditation en motivant sa décision.

Le/la candidat/e peut faire recours dans les 30 jours à compter de sa notification auprès de la commission, cette dernière tranche de manière définitive. Une nouvelle demande ne peut être reformulée au plus tôt une année après le refus.

Devoirs du demandeur

Le/la candidat/e s'engage à appliquer le comportement adéquat dans le respect des lignes de conduite et des critères de l'ACC.

Niveaux de formation

CONSEILLER SPIRITUEL – cadre ecclésial

ACC reconnaît les formations :

FAC, FORRAC, Pastoral Care, Prière d'écoute, CPT CHUV.

Formation requise : Fondements bibliques, compréhension du fonctionnement humain, formation à l'écoute de Dieu et de la personne.	200 h.
Expérience pratique – Stages supervisés avec rapport(s) de stage(s).	100 h.
Supervision (individuel ou en groupe) (avec attestation).	30 h.
Travail sur soi – développement personnel et entretiens individuels.	50 h.
Formation continue (avec attestation).	20 h. p/année

Définition

Le Conseiller spirituel a reçu une formation lui donnant les bases nécessaires à une pratique dans un cadre pastoral ou ecclésial (retraite spirituelle, direction spirituelle, accompagnement pastoral, ministère Pastoral Care (MPC). Il reçoit une supervision (extérieure) régulière de sa pratique ou une intervision encadrée par un superviseur extérieur au groupe. La formation est complétée par la compréhension du développement de l'être humain.

Fondements bibliques (des adresses de formations sont à disposition auprès d'ACC)

- Autorité des Ecritures, la nature de la révélation
- Dieu, l'action des trois personnes trinitaires
- La doctrine de l'homme et du salut
- L'identité du chrétien
- Distinction entre conseiller spirituel et conseiller psycho-spirituel
- La relation d'aide et l'église locale
- La déontologie et l'éthique

Développement de l'être humain (anthropologie)

- Le sujet en souffrance
- Les sentiments et les émotions
- Le contrat, l'entretien
- Les limites du conseiller

Une formation à l'écoute de Dieu et de la personne

CONSEILLER PSYCHO-SPIRITUEL

ACC reconnaît les formations :

FERACPA, Empreinte, Famille Je t'Aime (partiel).

Formations requises : Fondements bibliques, formation théorique et pratique dans le domaine psychologique	300h.
Expérience pratique - stages supervisés avec rapports de stages, pratique indépendante supervisée	250 h.
Supervision - Individuelle ou en groupe avec référence(s) du (des) superviseur(s). Avec attestation(s) superviseur(s) demandée(s)	50 h.
Travail sur soi – Développement personnel et entretiens individuels. Ex. DP Empreinte et Feracpa ou autre.	50 h.
Formation continue (<i>avec attestation</i>)	20 h. p/année

Définition

Le Conseiller psycho-spirituel a reçu une formation complète théorique et pratique dans le domaine psychologique ainsi qu'une formation biblique (de base). Il est capable de travailler de manière compétente et autonome, de connaître ses limites. Il se réfère à un superviseur extérieur et au code éthique de l'ACC. Il cherche à accroître ses compétences par un processus de formation continue.

Contenu des connaissances et compétences

- *Fondements bibliques*
(des adresses de formations sont à disposition auprès d'ACC)
 - Autorité des Ecritures, la nature de la révélation
 - Dieu, l'action des trois personnes trinitaires
 - La doctrine de l'homme et du salut
 - L'identité du chrétien
 - Différence entre conseiller spirituel et conseiller psycho-spirituel
 - La relation d'aide et l'église locale
 - La déontologie et l'éthique
- *Formation psychologique de l'être humain*
 - Développement de l'être humain (anthropologie)
 - Modèles psychologiques de l'homme
 - L'identité et les cycles de la vie
 - Relations interpersonnelles
 - Sentiments et émotions
 - Les limites
 - Traumatismes et blessures
 - Sujet en souffrance
 - Transfert et contre-transfert
- *Une formation à l'écoute de Dieu et de la personne*
- *Compréhension des diverses psychopathologies*
- *Une (ou plusieurs) approche de relation d'aide* (méthodes et outils) :
centrée sur la personne (Rogers), analytique, systémique, AT, PNL, TCC, conjugale et familiale, art-thérapie, etc.

Étape I

Documents nécessaires

- ☐ Demande d'accréditation (Annexe 1)
- ☐ Curriculum Vitae professionnel
- ☐ Parcours spirituel (p/ex : formation biblique, engagement dans l'église, etc.)
- ☐ Expériences acquises dans la relation d'aide (Annexes 2 et 3)
- ☐ **Photocopies** des attestations de formations et des formations continues

Au terme de l'étape 1, le/la candidat/e versera le montant forfaitaire de CHF 200.00
au CCP 17-179209-7 IBAN CH86 09000000171792097

Les annexes 1 à 3 de l'Étape I

sont à télécharger : sur le site www.acc-suisse.ch
Onglet → « Accréditation »

Nous avons besoin de renseignements sur votre expérience jusqu'à ce jour. Nous reconnaissons que celle-ci peut avoir été acquise dans deux cadres généraux différents. Nous désirons des renseignements dans ces deux cadres (si c'est le cas). Il s'agit d'un résumé, mais cela nous donnera une idée de l'étendue de votre expérience et dans quel domaine. Dans chaque cadre, voyez ce que nous vous demandons de décrire selon les annexes 2 et 3 :

Si vous hésitez à placer votre expérience dans le cadre pastoral ou social, décrivez-la avec suffisamment de détails dans l'un ou l'autre cadre. Nous déterminerons le cadre qui convient.

Niveaux de compétence

L'accréditation requiert des compétences pratiques spécifiques. En règle générale, nous demandons que toutes les personnes faisant une démarche d'accréditation aient acquis le Niveau « **Conseiller spirituel** », ou « **Conseiller psycho-spirituel** ».

Seules les personnes ayant terminé le cursus requis, et ayant reçu leur accréditation, pourront se prévaloir du titre « ACC ».

Même après une accréditation, nous recommandons que les conseillers visent à développer leurs capacités par une formation continue. Cependant, personne ne peut être compétent dans tous les domaines. En ce qui concerne les capacités d'inspiration chrétienne, il n'y a pas un seul modèle juste. Il peut y avoir des différences d'opinions, même sur les capacités de base. Les compétences doivent être certifiées par un superviseur ou un formateur qui vous a observé en action, ou qui a discuté de votre pratique dans une relation de supervision.

Informations importantes

Tous les documents envoyés restent propriété de l'ACC Suisse romande.

Il est recommandé de faire des photocopies pour votre propre dossier.

N'envoyez aucun original de vos certificats, diplômes, etc.

Validité

L'accréditation est valable pour une période de 5 ans.

Un montant de CHF 100.00 est perçu pour son renouvellement (avec mise à jour de la formation et de l'expérience).

Annexe 2

Formations, séminaires

Exemple fictif :

Dates du cours	Organisation	Descriptif du cours	Nombre d'heures
<i>18 – 22.05.1992</i>	<i>Empreinte</i>	<i>Mieux comprendre leur fonctionnement psychologique et spirituel, et celui des autres Accroître leur qualité de vie en réduisant la tension entre ce qu'elles sont et ce qu'elles essaient d'être Développer leur potentiel pour oser être eux-mêmes et mieux servir Dieu et les autres</i>	<i>300</i>
<i>21.04.2001</i>	<i>Université d'été St-Légier Emmaüs</i>	<i>Formation à l'étude de la Bible</i>	<i>4x 6 heures</i>

Annexe 3

Parcours et expériences en relation d'aide

*Exemple fictif :***Lieu et cadre :** Centre de relation d'aide du Léman

1	Période d'activité (mois, années)	<i>Septembre 98 - juin 99 (une année)</i>
2	Heures de relation d'aide p/semaine	<i>8 heures</i>
3	Genres de personnes accompagnées	<i>par exemple :</i> - <i>enfants</i> - <i>ados</i> - <i>adultes (30-50 ans)</i> - <i>personnes âgées</i>
4	Types de problèmes abordés	<i>par exemple :</i> - <i>dépression</i> - <i>dépendances</i> - <i>abus- couples, etc.</i>
5	Type de supervision reçue	<i>par exemple :</i> - <i>supervision personnelle extérieure</i> - <i>supervision d'équipe extérieure</i> - <i>intervenir de groupe</i>
6	Nom et adresse du (des) superviseur(s)	

Si vous hésitez à placer votre expérience dans le cadre pastoral ou social, décrivez-la avec suffisamment de détails dans l'un ou l'autre cadre. Nous déterminerons le cadre qui convient.

Étape II

Documents nécessaires

- ☐ Deux études de situation (Annexe 6)
- ☐ Recommandation pastorale (Annexe 4)
- ☐ Attestations de supervisions (Annexe 5)

Les annexes 4 à 6 de l'Étape II

sont à télécharger : sur le site www.acc-suisse.ch

Onglet —> « Accréditation »

Étude de situation

Histoire d'une relation d'aide

En vue d'une accréditation ACC, vous devez rédiger **deux Études de situation** de clients que vous avez rencontrés ces **deux** dernières années, dans un contexte pastoral ou social. Il y a différentes manières d'écrire une étude de situation et il n'y a pas qu'une manière « juste ». Il est cependant important que **la méthodologie et le processus** utilisés dans les entretiens soient développés.

Ces études doivent être présentées, selon le plan de la page 12, en format A4, sur environ 4-5 pages (ne pas dépasser 5 pages). Veuillez transmettre votre travail en version traitement de texte. Si vous choisissez la version manuscrite, vous prendrez la précaution d'écrire lisiblement afin d'en faciliter la lecture.

Votre rapport ne doit pas contenir d'**informations confidentielles**, ou des renseignements permettant d'identifier votre client. Utilisez un pseudonyme ou un numéro de code.

Soyez clair et spécifiez que c'est vous qui conduisez l'entretien. Indiquez si vous êtes avec un autre conseiller (co-thérapie).

Joignez une copie (ou une description) du **contrat** qui a été établi avec votre client. Précisez le contexte de votre travail : **pastoral** (église, groupe, etc.), ou **social** (professionnel ou autre).

Vous présenterez votre étude de situation dans une **session de supervision**, afin de recevoir de l'aide ou des suggestions de votre superviseur quant à la présentation, au contenu, à toute information, et à la méthode utilisée avec votre client. Votre superviseur pourra y ajouter ses commentaires personnels.

L'étude de situation résumera les points-clés du **client**, ses forces et faiblesses, problèmes, l'évolution réalisée et les conclusions auxquelles il est arrivé.

Le processus se concentrera sur le **conseiller**, ses forces et faiblesses, ses problèmes dans sa relation à ses clients. Cette description sera utilisée comme base de travail en **supervision**, le superviseur ayant une compréhension plus précise de la manière de travailler du conseiller, de ses points forts et points faibles.

Plan pour l'étude de situation

1. Notes d'introduction (environ 10 lignes)

- ✓ Qui est le client – préservez la confidentialité
- ✓ Spécifiez si vous conduisez l'entretien en présence d'un co-conseiller, ou si vous êtes seul
- ✓ Contexte pastoral ou contexte social (non-chrétien)
- ✓ Lieu et date de la relation d'aide
- ✓ Brefs renseignements sur le contrat établi (évent. copie du formulaire utilisé)
- ✓ Modalités de supervision
- ✓ Modèles de relation d'aide utilisés

2. Contexte historique (environ 15 lignes)

- ✓ Arrière-plan du client
- ✓ Situation familiale actuelle

3. Présentation du problème du client (environ 20 lignes)

- ✓ Brève description du travail de relation d'aide, selon les attentes du client
- ✓ Brève description du travail, selon le conseiller

4. Les symptômes présentés par le client (environ 10 lignes)

- ✓ Attitude, expression du corps, gestes
- ✓ Emotions
- ✓ Autres observations (mots, phrases, répétitions)

5. Problèmes sous-jacents (environ 20 lignes)

- ✓ Tous autres problèmes apparus durant les séances de relation d'aide (abordés ou non) – par ex. sentiments de non-appartenance, naissance non désirée, abus dans l'enfance, abus dans le mariage, alcoolisme, drogue, etc.

6. La relation avec le conseiller

Le processus de relation d'aide (environ 3 pages)

C'est-à-dire : ce qui s'est passé durant les séances entre le client et le conseiller (c'est la partie importante de l'étude de situation)

- ✓ Comment la relation d'aide s'est-elle déroulée ?
- ✓ Quel est votre (vos) modèle(s) de préférence et comment l'avez-vous utilisé ?
- ✓ Quelles ont été vos interventions et pourquoi ? Quel a été le résultat et pourquoi ?
 - (décrivez également de vos réactions comme conseiller)
 - Comment les problèmes présentés ont-ils été affrontés ? (également les problèmes sous-jacents) et à quelles conclusions êtes-vous arrivé ?
- ✓ Comment avez-vous utilisé la supervision en rapport avec le client ?
- ✓ Comment avez-vous intégré ce que vous avez appris en supervision pour les séances suivantes ?

7. Réflexion personnelle (environ 20 lignes)

- ✓ Toutes observations au sujet de la relation client-conseiller
- ✓ Quel a été votre ressenti au sujet de cette relation d'aide ?
- ✓ Y a-t-il quelque chose que vous auriez voulu faire autrement, et pourquoi ?
- ✓ Y a-t-il quelque chose qui a été mentionné durant les séances sans être traité, et pourquoi ?
- ✓ Décrivez les changements intervenus chez le client à la suite des entretiens

Compréhension des termes pour les études de situation

Pastoral	Accompagnement de chrétiens. La relation d'aide peut avoir lieu dans le cadre d'une église, d'un centre de relation d'aide ou de thérapie, ou en cabinet privé.
Social	Accompagnement de clients non chrétiens. La relation d'aide peut avoir lieu dans un centre de relation d'aide ou de thérapie, en cabinet privé, dans un cadre social ou institutionnel.
Contrat	Un accord clair, formel et explicite entre le conseiller et son client. Le contrat permet de garantir le cadre « professionnel » de la relation.
Processus	Le processus n'est pas le résultat final d'une série d'entretiens, conduits avec succès ou en échec. Il se concentre sur le « comment » de la relation d'aide. Il est donc une orientation des phases par lesquelles le client devient capable de faire des pas en réponse au modèle de relation d'aide utilisé.
Modèle	Il devrait être possible de reconnaître le(s) modèle(s) de relation d'aide utilisé(s). Par exemple, un modèle spécifiquement chrétien, l'approche centrée sur la personne, l'écoute active, l'Analyse transactionnelle, l'approche cognitivo-comportementale, etc. Le modèle de relation d'aide devrait donner une structure claire pour le processus et être adapté à la situation du client.
Thérapeutique	Ce qui aide au changement et à la croissance. Cela peut inclure des éléments d'enseignement ou des compétences de vie (relations, famille, profession, etc.), et/ou des vérités bibliques, ou une compréhension du moi, par exemple des mécanismes de défense inappropriés, des comportements, etc.
Intervention	L'intervention ou le soutien utilisé en vue des changements et de la croissance du client... Ce qui a été dit ou fait (ou le client encouragé à dire ou faire) pour l'aider à changer des pensées, un comportement ou des émotions inappropriés.
Résultats	Une conclusion claire décrivant les résultats obtenus dans la relation d'aide, comprenant une évaluation des réponses aux besoins perçus du client. Une observation de la communication non verbale du client en réponse au contenu des séances devrait être indiquée dans cette conclusion.